

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 juillet 2017

Date de convocation : 18/07/2017

Présents : Jean CARTIER, Marc ARGOUD, Annie BERECHÉ Marie-Agnès LAURENT, Didier CORVEY-BIRON, Christian ALBERTIN, René BAYLE, Claude BLANC, Benjamin CHABERT, Géraldine CHALOIN, Jean-Noël MANDIER, Hélène MANDIER, Hervé PICON,

Excusés (es) :

Absents(es) : William BIT-MIGNON, Marie-Hélène MASSOLA

1 Approbation du précédent procès-verbal

2 Urbanisme

- **Permis de construire :**
ROUSSELET Marie Hélène
Parcelle B 1333
Construction d'une maison d'habitation
Avis favorable

- **Déclaration préalable**
BUCCI Mario
Pose de panneaux photovoltaïque
Avis favorable

3 Modification Convention médecine Préventive

Le CDG 38 propose un avenant à la convention qui la lie à la commune de Beaulieu et qui porte sur la médecine préventive et santé au travail.

Cet avenant porte sur une diminution du tarif précisé au 1^{er} alinéa de l'article 16 de la convention qui passe de 0.60 % à 0.51 % du salaire brut. Cette baisse des tarifs est due à une diminution des visites périodiques réglementaires.

4 Projet convention de labellisation Espace Naturel Sensible

Lors de la réunion du conseil municipal du 30 mai 2017 les membres présents ont souhaité avant de s'engager dans l'intégration du chemin de halage le long de l'Isère dans le réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département avoir de plus amples renseignements.

Une réunion d'information a eu lieu en mairie avec les services du Département le 21 juin 2017.

Les questions posées lors de cette réunion et les réponses apportées par le Département sont débattues en Conseil.

Il est également rappelé les termes de la convention qui fixe les conditions d'intégration du chemin de halage le long de l'Isère dans le réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département.

La commune doit s'engager de la constitution, de l'entretien et de la gestion du site. Elle mettra en œuvre et sous sa responsabilité les acquisitions foncières, les travaux, les mesures de gestion et d'ouverture au public relatifs à cet espace.

Le Département est responsable de la définition, de la gestion et de l'octroi du label espace naturel sensible. Il apporte à la commune une assistance technique et scientifique et octroie des aides financières pour les travaux de restauration du patrimoine, les aménagements et pour l'entretien du site. Cette aide dans les conditions fixées par la convention s'élève à 93.50 % des dépenses engagées (travaux d'entretien, investissement, acquisition de terrain ...)

Après débat, un vote à main levée est organisé le résultat du vote est de 9 voix pour et 4 contre.

Une délibération sera prise pour poursuivre cette démarche.

5 Embauche personnel

Le Contrat Aidé (CAE) d'Estelle ne pouvant plus être prolongé, une recherche de personnel a été faite par l'intermédiaire de la maison de l'emploi

Trois candidates ont été retenues et ont été auditionnées par la commission qui a retenue Chloé BERGER qui habite Chatte.

7 Divers

- Proposition de groupement des communes de la communauté de communes pour les visites périodiques des bâtiments communaux. Le maire informe de la possibilité donnée aux communes membres de la CCMMIC d'adhérer au groupement de commande pour les visites périodiques des ERP et des installations sportives. Le conseil décide d'accepter cette proposition et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

- Les travaux de pose de caméras de vidéosurveillance et de portes à ouverture électrique vont être réalisés pendant les vacances, Claude BLANC rappelle de la nécessité de déposer un dossier auprès de la Préfecture.

Séance levée à 22 heures